

Renseignements :

ERAGE - Délégation Alsace

4 rue Brûlée

CS 70008

67085

Tél : 03 88 14 19 09

Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu / Case : Formation Continue

Durée

6:00 heures

Spécialisations

Droit du travail

Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

Niveaux :

3. Expertise

4. Actualisation

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

20/04/2018

Horaires

9h00 à 12h00 et
De 13h30 à 16h30

Lieu de la formation :

E.R.A.G.E.

4 rue Brûlée 67000 STRASBOURG

Intervenant(s)

Voir programme ci-après

Prérequis : Bonnes connaissances de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)

Support remis : Dossier pédagogique élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

Maîtriser les nouveautés contenues dans les ordonnances et leurs impacts pratiques

Assimiler les évolutions apportées au Code du travail et adapter sa pratique

Programme :

9h00 : Allocution d'ouverture

Discutant de la journée : Maître Xavier PELISSIER, Avocat au Barreau de Strasbourg, Spécialiste en droit du travail

9h15 – 9h45 : SÉCURISATION DE LA RUPTURE DU CONTRAT

Maître Vanessa PARISOT, Avocat au Barreau de Colmar

Maître Luc DÖRR, Avocat au Barreau de Strasbourg

9h45 : Discussions

10h00 – 10h30 : LE DÉVELOPPEMENT DU DIALOGUE SOCIAL

Madame Sandrine SCHEER, DRH ADIDAS GROUPE FRANCE

Maître Bernard PETIT, Avocat au Barreau de Metz

10h30 : Discussions

10H45 : Pause

11h00 – 11h30 : NÉGOCIATION COLLECTIVE : une nouvelle donne des normes

Monsieur Nicolas MOIZARD, Professeur à l'Université de Strasbourg

Maître Emmanuel ANDREO, Avocat au Barreau de Strasbourg, Spécialiste en droit du Travail

11h30 : Discussions et clôture de la matinée

12H00 : Déjeuner libre

13h30 – 14h00 : LA SANTÉ AU TRAVAIL : les nouveautés 2018

Maître Laurence SAROSDI, Avocat au Barreau de Strasbourg

Maître Jean – Christophe SCHWACH, Avocat au Barreau de Strasbourg

14h00 : Discussions

14h15 – 14h45 : Les ordonnances MACRON : Une gestion des difficultés économiques simplifiée ?

Monsieur Jacky WAGNER, secrétaire départemental de la CGT 67

14h45 : Discussions

15H00 : Pause

15h15 – 15h45 : Le comité social et économique (CSE) : nouvelle donne pour les relations sociales

15h45 – 16h30 : Discussions et clôture de la journée

A retourner à :

ERAGE - Délégation Alsace

4 rue Brûlée

CS 70008

67085 67085

Tél : 03 88 14 19 09

Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu / Case : Formation Continue

Date

20/04/2018

Horaires

09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

E.R.A.G.E

4 rue Brûlée

67000 STRASBOURG

Niveau

3. Expertise

4. Actualisation

Spécialisations

Droit du travail

Droit de la sécurité sociale et de la protection sociale

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

150 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment.....

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour